

Le Directoire de Disway s'est réuni le 16 mars 2012 en vue d'examiner l'activité de la société et arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

En 2011, le secteur informatique a été affecté par :

- Un ralentissement général de la demande nationale avec une baisse en unités d'environ -10% sur les PCs et d'environ -30% sur les imprimantes. Les baisses en valeur sont encore plus importantes sur les PCs au regard de la baisse des prix inhérente au secteur ;
- Une baisse du budget d'investissement et de fonctionnement de l'Etat ;
- Une baisse de l'indice de confiance suite aux différentes manifestations pour la transition politique dans les pays arabes ;
- L'arrivée de nouveaux entrants combinée à l'accentuation de la concurrence du marché parallèle confortant le choix de fusion ayant doté Disway d'une taille plus compétitive.

Dans ce contexte difficile, Disway a enregistré :

- Un chiffre d'affaires de 1,3 milliards de Dirhams, en baisse de 20.7% ;
- Une réduction de 10% des charges d'exploitation (hors achats de marchandises) grâce à un travail d'optimisation et des synergies dégagées de la fusion ;
- Malgré cette baisse bénéfique des charges, le résultat d'exploitation ressort à 50.9 MDH. Ce résultat est impacté par les provisions d'exploitation et les dotations aux amortissements liées à l'investissement dans la zone logistique SAPINO. Cette plateforme logistique va permettre d'économiser près de 3.0 MDH ainsi qu'une efficacité du service clients à partir de 2012 ;
- Une meilleure gestion du risque de change permettant à la société d'améliorer son résultat de change de +5.1 MDH par rapport à 2010 ;

- Au final, sous l'effet d'un résultat non courant de -3.0 MDH (lié principalement au réaménagement du siège social suite à la fusion), combiné à la hausse du taux d'IS suite à l'expiration de l'avantage fiscal lié à l'introduction en bourse, le résultat net ressort à +32.3 MDH contre +76.9 MDH en 2010.

Conformément à la stratégie tracée en début d'année, Disway a significativement amélioré ses fondamentaux bilanciaux, à travers :

- L'amélioration de son besoin en fonds de roulement permettant à Disway d'alléger ses besoins de trésorerie (amélioration de la trésorerie nette de 248.3 MDH) ;
- Baisse du ratio d'endettement net par rapport au financement global de 43.2% en 2010 à 29.4% en 2011 permettant une nette amélioration de l'autonomie financière de la société.

Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 13 DH par action, soit un pay out de 75.8% largement supérieur à celui de l'année précédente, permettant ainsi d'atteindre un rendement (D/Y) de 4.5%.

Perspectives

Le Directoire de Disway concentre ses efforts sur les axes stratégiques suivants :

- Consolidation des parts de marché à l'échelle nationale ;
- Relance de l'export à travers l'élargissement de la région ciblée. La filiale tunisienne devrait profiter de l'amélioration du climat des affaires ;
- Poursuite de l'effort de diversification des partenariats à l'instar de celui signé en mars 2012 avec EMC, leader mondial du stockage.

DISWAY - Société Anonyme au capital de 188.576.200 DH - Registre du Commerce de Casablanca N° 41253
Siège social : Lotissement « La Colline II » N°8, Sidi Maârouf – Casablanca

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société Disway, Société Anonyme, au capital de 188.576.200 Dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **16 Mai 2012 à 15 heures** au siège social de la société sis à Casablanca, Lotissement La Colline II, n°8, Sidi Maârouf, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports de gestion du directoire et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
- 2- Lecture des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
- 3- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
- 4- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
- 5- Quitus de leur gestion aux membres du directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du conseil de surveillance ainsi qu'aux commissaires aux comptes ;
- 6- Nomination d'un membre du conseil de surveillance ;
- 7- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 95 et suivants de la loi 17/95 ;
- 8- Pouvoirs en vue des formalités légales.
- 9- Questions diverses ;

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, déposer au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi 17-95 sur les sociétés a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Directoire, du Rapport Général des Commissaires Aux Comptes et des observations du Conseil de Surveillance, approuve tels qu'ils sont présentés les comptes et les états de synthèses de l'exercice 2011 se soldant par un bénéfice net comptable de 32.326.080,03 Dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telles que modifiée et complétée par la loi 20-05, en prend acte et approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

- Résultat Net de l'exercice	32.326.080,03
- Réserve légale	1.616.304,00
=	30.709.776,03
+ Report à nouveau créditeur antérieur	33.438.485,67
=	64.148.261,70
- Solde distribuable	64.148.261,70
- Dividendes distribués	24.514.906,00
=	39.633.355,70

Le dividende ainsi fixé à **13 dhs** par action, sera mis en paiement à compter du 05/07/2012.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil de Surveillance, aux membres du Directoire et aux Commissaires Aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2011.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la société, Monsieur Mohammed Nouredine Anacleto, pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Le Conseil de Surveillance